



D · A · F  
Direction  
Affaires  
Foncières



## Demande de copie d'arrêt de la Haute Cour Tahitienne

Arrêté n°1677 CM du 24 novembre 2014 fixant les tarifs des cessions de documents et d'informations délivrés par la division de l'assistance aux particuliers - section recherches généalogiques de la direction des affaires foncières

### Demandeur :

Nom ..... Nom d'épouse .....

Prénom(s) .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse postale ..... Commune.....

Tél (1) ..... Tél (2)..... Fax .....

### Arrêt à rechercher :

Nom de terre(s) : .....

Située(s) à (commune/île) : .....

Nom(s) du/des revendiquant(s) .....

Date de l'arrêt ou du Conseil de district (*si connue*) : .....

Copie en :  français  reo maohi

Dans le cas où aucune information n'aurait été trouvée dans les registres de la H.C.T, souhaitez-vous obtenir une attestation ?  oui  non

Fait à ..... le ..... Signature :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : [daf.direction@foncier.gov.pf](mailto:daf.direction@foncier.gov.pf). Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete - [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf) ou consulter notre politique de protection des données [www.daf.pf](http://www.daf.pf).

### La présente demande est à déposer ou à envoyer à :

**Direction des Affaires foncières**  
Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini, Immeuble TE FENUA  
B.P. 114 Papeete – TAHITI  
Tél. : 40.47.18.82, Fax. : 40.47.18.20  
E-mail : [daf.direction@foncier.gov.pf](mailto:daf.direction@foncier.gov.pf)

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Cadre réservé à l'administration		
	Référence de(s) arrêt(s) ou attestation(s)	coût
1		
2		
3		
4		
		TOTAL dû

**Tarif d'une copie** : 200 CFP (*format A4*) et 300 CFP (*format A3*) – **attestation** : 200 CFP

**Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :**

**Régie de recettes du guichet unique n° 10071 98401 00001000300 81**

**NB :** Les documents que vous aurez commandés et non récupérés par vos soins seront détruits après un délai de 3 mois à compter de la date d'édition.